

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr</p>	<p>ARRETE DU MAIRE</p> <p>A2020-20</p>
---	--	---

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU 2^{ème} ADJOINT
M. RENÉ CHOPIN**

Le Maire de la Commune de CREANCEY ,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confie le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° D2020-06 en date du 23 mai 2020, fixant à quatre le nombre des adjoints ;
- VU le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur René CHOPIN en qualité de deuxième adjoint au maire en date du 23 mai 2020 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du service et des affaires communales, il convient de donner une délégation de fonction du maire à M. René CHOPIN, deuxième adjoint,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur René CHOPIN, deuxième adjoint au maire, est délégué aux finances, à l'urbanisme, à la gestion du cimetière, aux affaires administratives et à la réalisation des travaux en l'absence de M. Jean-Marc LUCOTTE, 1^{er} adjoint.

En matière de finances, il pourra signer les devis et bons de commandes, les bordereaux de mandats et de titres, sa signature vaudra attestation du caractère exécutoire des pièces jointes.

En matière d'urbanisme, il pourra signer tous les certificats et autorisations d'urbanisme. Il pourra signer les documents et prendre les arrêtés relatifs au cimetière (délivrance de concession, autorisation de déplacement de corps ou d'inhumation).

Pour les travaux, en l'absence de M. Jean-Marc LUCOTTE, il pourra signer tous les documents relatifs à la commande et à la réalisation des travaux.

ARTICLE 2:

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de Beaune,
- Monsieur le Trésorier de Pouilly-en-Auxois.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 1^{er} juin 2020
Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT



